

Doc. 10891
11 avril 2006

La coopération entre l'Assemblée et la Conférence des OING

Proposition de résolution
présentée par M. Etherington et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Le Conseil de l'Europe dans son ensemble et l'Assemblée et ses commissions ont tiré de la coopération menée avec les OING un profit indéniable. Cela tient tant aux multiples impulsions que celles-ci donnent aux activités de l'Organisation qu'à leur contribution pour assurer le suivi des décisions prises par les organes du Conseil de l'Europe.
2. L'Assemblée rappelle que la Résolution (2003) 8 du Comité des Ministres a remplacé le statut consultatif par un statut participatif pour les OING. Elle note aussi que lors du Sommet de Varsovie (2005), les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe ont reconnu les OING comme l'un des quatre piliers de l'Organisation. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également décidé d'intensifier la participation des ONG aux activités du Conseil de l'Europe en tant qu'élément essentiel de la contribution de la société civile à la transparence et à la responsabilité d'un gouvernement démocratique.
3. Suite au Sommet de Varsovie, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a inclus dans ses priorités pour le programme de travail de 2006 la promotion du rôle des ONG en matière de défense des droits de l'homme ainsi que le renforcement de la structure pour la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.
4. L'Assemblée note que le Programme cadre pluri-annuel de la Conférence des OING (2006-2008) et les propositions pour les priorités de l'Assemblée en 2006 se rejoignent sur plusieurs grands thèmes communs.

Il s'agit en particulier de la cohésion sociale, de l'implication de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et du renforcement de la démocratie, de la promotion du dialogue interculturel et de la coopération avec l'Union européenne.
5. L'Assemblée considère qu'il y aurait intérêt à développer notamment la coopération en matière de démocratie et de bonne gouvernance, y compris par l'organisation en commun de séminaires.
6. Elle note à cet égard que la Conférence des OING prévoit d'organiser un séminaire en automne 2006 sur "la composante participative de la démocratie" et de collaborer avec l'Assemblée dans la préparation de cet événement.
7. L'Assemblée estime également que de nouveaux projets communs pourraient être lancés entre ses organes compétents et la Conférence des OING dans des domaines d'intérêt commun.

8. Par conséquent, l'Assemblée décide:
- i. d'élaborer un rapport sur ses relations avec les OING;
 - ii. d'organiser un séminaire sur les paramètres de la démocratie en coopération avec la Conférence des OING auprès du Conseil de l'Europe ;
 - iii. de contribuer au séminaire sur "La composante participative de la démocratie" qui sera organisée par la Conférence des OING.

Signé¹:

ETHERINGTON, Bill, Royaume-Uni, SOC
McINTOSH, Andrew, Royaume-Uni, SOC
WILLIAMS, Betty, Royaume-Uni, SOC
EINARSSON, Mats, Suède, GUE
HÖFER, Gerd, Allemagne, SOC
VIS, Rudi, Royaume-Uni, SOC
NEGELE, Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC
BARGETZE, Rony, Liechtenstein, PPE/DC
LUND, Rune, Danemark, GUE
GLESENER, Marcel, Luxembourg, PPE/DC

¹ SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe